

## **REGLEMENT DU CONCOURS**

### **Nos fromages locaux, des plaisirs irrésistibles**

Article 1 Le présent règlement fixe les modalités du concours « Nos fromages locaux, des plaisirs irrésistibles » organisé par l'APAQ-W (dénommé ci-après « L'Organisateur »), dont le siège social est établi Avenue Comte de Smet de Nayer 14 à 5000 Namur, Belgique

Article 2 La participation au concours est uniquement possible via le site [savoirfairedেcheznous.be](http://savoirfairedেcheznous.be). Aucune participation introduite par courrier ou par tout autre procédé de transmission ne sera prise en considération.

Article 3 Le présent concours est gratuit et est ouvert aux résidents de Belgique uniquement de 16 ans minimum. Une seule participation par adresse postale sera enregistrée.

Article 4 Pour participer et sous peine d'exclusion, le participant devra transmettre ses coordonnées personnelles lors de sa participation au concours.

Article 5 Les 5 gagnants du week-end bien-être et les 100 gagnants des bons d'achats de 50 € pour des fromages wallons seront les personnes qui auront répondu correctement à la question et qui s'approcheront le plus de la réponse correcte à la question subsidiaire.

Prix :

- 5 week-ends bien-être avec une visite d'une fromagerie.
- 100 bons d'achat de 50 € pour l'achat de fromages wallons valables dans un point de vente participant (la liste des points de vente participants sera disponible sur le site [savoirfairedেcheznous.be](http://savoirfairedেcheznous.be))

Ces cadeaux ne pourront pas être échangés contre de l'argent.

En cas d'égalité, les 5 gagnants seront les personnes qui auront répondu les premières.  
Le concours se clôture le vendredi 29 novembre 2024 à 23h59.

Article 6 Les gagnants seront contacté personnellement par email.

Article 7 L'Organisateur n'est pas responsable si le participant ne donne aucune suite à une demande d'informations complémentaires. Un message sera envoyé à l'adresse e-mail communiquée par le participant concerné. Si ce message reste sans réponse ou si les informations demandées ne parviennent pas à temps à l'Organisateur, le participant concerné perd le droit à son prix.

Article 8 Les participants au présent concours consentent à ce que les données à caractère personnel qu'ils fournissent à l'Organisateur dans le cadre de leur participation au concours soient traitées conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

À tout moment, le participant a le droit de consulter et de modifier ses données à caractère personnel si elles s'avéraient incorrectes ou de les faire effacer. Pour ce faire, il suffit qu'il prenne contact avec l'Apaq-w via l'adresse e-mail suivante : [info@apaqw.be](mailto:info@apaqw.be)

Article 9 Les gagnants du présent concours acceptent que leurs coordonnées personnelles (nom et prénom) ainsi que ses réponses soient rendues publiques sur le site Internet de l'Organisateur ou sur tout autre support de communication.

Article 10 L'Organisateur se réserve le droit d'intervenir à tout moment et de quelque manière que ce soit, s'il l'estime nécessaire, pour assurer le bon déroulement du concours. Il se réserve aussi le droit de modifier ou d'annuler le concours sans préavis.

Article 11 La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement